



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DU VAL DE MARNE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial

Bureau de l'Environnement et des Procédures  
d'Utilité Publique

Affaire suivie par Mme Anne-Catherine VESPERINI-RISTORI et Mr Joël BORCIER  
01.49.56. 63.34 et 01.49.56.61.72

[anne-catherine.vesperini@val-de-marne.gouv.fr](mailto:anne-catherine.vesperini@val-de-marne.gouv.fr)

[joel.borcier@val-de-marne.gouv.fr](mailto:joel.borcier@val-de-marne.gouv.fr)

Commission de suivi de site (CSS) relative au dépôt  
pétrolier exploité par la société EG Retail FRANCE à  
Vitry-sur-Seine, 5 rue Tortue

***COMPTE-RENDU de la réunion du 8 avril 2019***

La Commission de suivi de site (CSS) relative au dépôt pétrolier exploité par la société EG Retail FRANCE à Vitry-sur-Seine, 5 rue Tortue, présidée par M. Jean-Philippe LEGUEULT, Sous-préfet de Nogent-sur-Marne, s'est tenue lundi 8 avril 2019 de 9h40 à 11h20, en Préfecture du Val-de-Marne - Salle Claude Erignac – 2ème étage .

## PRÉSENTS

Collège	NOM	Prénom	Qualité
Élus	VEYRUNES-LEGRAIN	Cécile	Adjointe au maire de Vitry-sur-Seine, chargée de l'environnement Conseiller départemental
	TMIMI	Hocine	
Riverains et associations	TEISSIER	Philippe	Responsable des sites thermiques EDF à VITRY-SUR-SEINE RATP – Agence de développement territorial du Val-de-Marne à Créteil Responsable du poste RTE (ARRIGHI) de Vitry-sur-Seine Représentant SANOFI VITRY Chef de région Ile-de-France TRAPIL
	LE SOUFFACHE	Laurence	
	TRANCOSO	Christophe	
	ROY	Sonia	
	MARAQUIN	Serge	
Exploitants	JAFFRY	Raymond	Responsable du dépôt pétrolier EG RETAIL France de Vitry-sur-Seine Responsable Réglementation des dépôts pétroliers au siège social du groupe EG RETAIL France
	HURBIN	Jean-Pierre	
Administrations de l'État	LEGUEULT	Jean-Philippe	Sous-préfet de Nogent-sur-Marne, Président de la CSS pour le Préfet du Val-de-Marne Adjointe au Chef du BEPUP
	POLIZZI	Juliette	
	CHABANE	Jean-Marie	Responsable de l'unité départementale de la DRIEE Adjoint au responsable de l'unité départementale de la DRIEE
	CHARON	Xavier	
	GIROD	Caroline	Inspectrice à la DRIEE 94
	HAMONIAUX	Pascal	Services du Cabinet – Direction des sécurités – Service interministériel de défense et de protection civile (SIDPC)
	JANY	Eric	Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

### Autres présents :

SENECHAL	Camille	Chargée de mission Risques, nuisances et biodiversité au service environnement de la mairie de Vitry-sur-Seine
BORCIER	Joël	Gestionnaire de procédures environnementales BEPUP - Secrétariat de la CSS
VESPERINI	JAnne-Catherine	Gestionnaire de procédures environnementales BEPUP - Secrétariat de la CSS

### **Absents Excusés :**

- BSPP : Christophe PERDRISOT, Chef de la section Prévision opérationnelle
- DRIEA : Pierre-Julien EYMARD, Directeur de l'unité départementale du Val-de-Marne
- Conseil régional IDF : Olivier DOSNE (titulaire) et Franck LE BOHELLEC (suppléant)
- GRT gaz : Thierry LE QUERE (titulaire) et Laurent RIGNAULT (suppléant)
- Collège Salariés : Jean-Pierre BASSET, Erick BRIET et Yannick BRONDEL (titulaires), délégués du personnel d'EG RETAIL France, membres du CHSCT

### **DOCUMENTS MIS À DISPOSITION DES MEMBRES**

- Présentation du dépôt pétrolier
- Fiche d'évènement RETEX niveau 2
- Arrêtés préfectoraux n°2018/4323 du 21 décembre 2018, n°2013/3131 du 21 octobre 2013 et n°2013/2067 du 4 juillet 2013 relatifs au renouvellement et à la création de la CSS

### **ORDRE DU JOUR**

- Installation de la commission de suivi du site (nouvelle composition)
- Bilan de l'activité par EG Retail (France) SAS
- Plan de Prévention Incendie (PPI) et Risque inondation
- Questions diverses

## OUVERTURE ET ÉLECTION DU BUREAU

**M. Jean-Philippe Legueult**, président de la Commission de suivi de site (CSS) et Sous-préfet de Nogent-sur-Marne, accueille les participants et présente le déroulé de la séance. Il ajoute que cette commission de suivi étant la première dans sa nouvelle composition, un bureau doit être élu.

**Mme Juliette Polizzi**, adjointe au chef du bureau de l'environnement et des procédures d'utilité publique, précise que chaque collègue doit élire 1 représentant.

*Après concertation, les membres de la CSS ont élu leurs représentants au Bureau à l'unanimité :*

- Collège Administrations de l'État : M. Jean-Marie CHABANE responsable de l'Unité départementale de la DRIEE IF ou son représentant ;
- Collège Élus : Mme Cécile VEYRUNES-LEGRAIN ;
- Collège Riverains ou associations : M. Christophe TRONCOSO ;
- Collège Exploitants : M. Raymond JAFFRY ;
- Collège Salariés : M. Eric BRIET

## 1- BILAN D'ACTIVITE DU DÉPÔT PÉTROLIER EG RETAIL FRANCE

**M. Raymond JAFFRY** présente le fonctionnement du site et le bilan de son exploitation. Cette présentation est annexée au présent compte-rendu.

**M. Jean-Philippe Legueult** demande si le dépôt pétrolier dispose de carburant pour les avions.

**M. Raymond JAFFRY** répond par la négative. Les dépôts aviation ont leur propre stockage. Le pipeline approvisionne directement les aéroports de Paris. En 2019, le dépôt va réaffecter le bac 40 au gasoil, le bac 41 sera dédié au fioul puisque le processus d'additivation au bras va être amélioré, ce qui va permettre de récupérer une petite capacité de gasoil. Cette modernisation réduit un peu les risques.

Le dépôt pétrolier a atteint son niveau de sortie de 2008. L'ensemble de la profession est confrontée à une baisse du volume de consommation notamment parce que les moteurs consomment beaucoup moins de carburant. Les demandes du marché ont un peu baissé. Depuis quelque temps, le chargement des camions est passé à 44 tonnes tandis qu'auparavant les citernes étaient chargées à 40 tonnes. Le nombre de camions sur la route a par conséquent diminué.

Le dépôt de Vitry-sur-Seine ne compte que deux acteurs (BP FRANCE & EG RETAIL) alors que les dépôts pétroliers regroupent généralement un nombre élevé d'acteurs (cinq ou six). Historiquement, pour EG Retail FRANCE à VITRY-SUR-SEINE, une part du volume est attribuée aux clients de BP France. Le gasoil est un produit qui se vend toujours beaucoup, soit 2/3 environ des volumes pour le diesel - avec une part de super 95 et super 98 - ce qui représente environ 1/3 des sorties du dépôt. L'étoile correspond aux stocks stratégiques. Les stockages en gasoil étant importants, le dépôt en profite pour apporter sa contribution aux stocks stratégiques de l'État. Une partie de ce gasoil est attribuée en location à la SAGESS (société anonyme de gestion des stocks de sécurité) qui gère les stocks en cas de crise. EG RETAIL FRANCE a déjà eu recours à ces stocks lors de la grève d'octobre 2010/2011. Quelques stocks SAGESS ont été débloqués lors d'une autre grève de grande ampleur il y a deux ou trois ans.

**M. Jean-Philippe Legueult** souhaite savoir si le dépôt pétrolier de Vitry-sur-Seine a été impacté par les blocages lors des manifestations contre la loi El Khomri.

**M. Raymond Jaffry** répond par la négative. En fait, il est effectivement relativement aisé de bloquer l'accès au dépôt mais le contact avec les services publics est permanent en cas de crise pour prévenir tout blocage éventuel (numéros de téléphone à disposition, surveillance de toute présence suspecte dans la rue et le cas échéant, recours aux services de police toujours prêts à intervenir en cas de blocage).

**M. Jean-Philippe Legueult** demande combien de jours représenteraient les stocks en situation de blocage.

**M. Raymond Jaffry** répond qu'en cas de pénurie, les gens éprouvent le besoin de faire leur plein de carburant en même temps. Les ventes triplent. En termes de jours, c'est assez tendu pour le cycle de l'essence. Les livraisons effectuées par TRAPIL interviennent tous les 12 jours pour l'essence et tous les 7 jours pour le gasoil. Il y a une alternance « cycle gasoil » entre les fiouls et les essences pour des raisons de qualité. La durée du cycle essence est longue par rapport à celle du gasoil qui est courte. Or, le stockage gasoil est très important et le stockage essence assez court. Il arrive que le flux soit tendu sur un cycle essence parce que le dépôt est tributaire du cycle TRAPIL et des stockages du dépôt assez courts. En cas de crise, les essences pourraient venir à manquer en 12 jours. Au niveau diesel, le dépôt pourrait facilement tenir 20 jours, en prenant en compte une donnée difficilement maîtrisable : celle de la montée en puissance de la consommation.

## 2- PLANS DE PREVENTION

Le dépôt de Vitry-sur-Seine a dû mettre en place les contrôles réglementaires préconisés par l'arrêté du 3 octobre en particulier sur la surveillance des bacs, des ouvrages en génie civil et des pipes. Il existe un plan très strict avec un inventaire de l'ensemble des cuvettes, des sous-cuvettes et des pipes. Des fiches de contrôle sont établies. Cela a été ajouté annuellement. En interne, chacun prend sa fiche et fait des contrôles assez avancés de toutes ces installations, ce qui permet de prévoir un budget pour corriger les désordres, des points de contact ou d'anticorrosion. Il s'agit là de contrôles dans un cadre réglementaire réalisés en plus des contrôles de routine quotidiens.

Le test MMRI (Mesures de maîtrise des risques instrumentées) nécessite la fermeture du dépôt 2 jours par an. Il est possible de le faire avec chacune des deux sociétés, l'une après l'autre. Par le passé, le contrôle se limitait à chaque équipement. Dorénavant, les MMRI imposent de contrôler toute la chaîne depuis la détection jusqu'à l'action. L'arrêt prend alors effet sur toute une journée, au cours de laquelle l'ensemble des acteurs sont convoqués. Ainsi, tout le monde effectue ses tests en même temps et c'est l'intégralité de la chaîne qui est testée en une seule fois.

Les équipements MMRI, au nombre de 3, ont été définis par l'étude des dangers. Ils sont liés aux anti-débordements des bacs, les équipements détection liquide c'est-à-dire la détection distillat et les équipements de détection de gaz. Il existe 27 équipements importants pour la sécurité comme le groupe incendie, le groupe électrogène et d'autres équipements indispensables pour la gestion de la réduction du risque à la source. 72 équipements sont suivis très périodiquement sur le site. Il s'agit des pompes et des vannes. Ce sont des équipements suivis en interne mais aussi par des entreprises extérieures et la plupart du temps des fournisseurs, au moins 1 fois par an voire 2 fois par an.

En 2018, de nombreux audits ont eu lieu sur le site. S'agissant du SGS (Système de gestion de la sécurité) en interne, il a été effectué l'année dernière par DEKRA. Le but est de parvenir à boucler un cycle de 3 ans en audit interne. Le dépôt est aux normes ISO et OHSAS « British Standard Occupational Health and Safety Assessment Series ». Le sous-traitant était le CNPP (Centre national de prévention et de protection). En audit externe, l'équivalent du SGS, ce sont les audits réalisés par la DRIEE. L'année dernière, cet audit était orienté sur le POI (plan d'opération interne). Un rapport a été réalisé par la DRIEE le 18 janvier. L'audit général du SGS est intervenu le 25 mai : SGS – MMR – stratégie incendie sûreté – gestion PPRI. Un audit externe de renouvellement en ISO et en OHSAS, a été effectué l'année dernière. Ce renouvellement a été validé. Les assurances effectuent elles aussi leur audit annuel. La douane réalise des audits de stocks et des audits documentaires aléatoires (au moins deux ou trois audits par produit). La SAGESS réalise de plus en plus d'audits, soit des audits documentaires, soit des audits techniques. L'année dernière, elle en a effectué 2. Cette année, leur nombre sera porté à 3 puisqu'un audit spécifique a été réalisé sur la maintenance des équipements et des bacs. La liste et les dates des audits 2019 sont déjà connues : un audit SAGESS et un audit assurance ont déjà été effectués.

Les équipements de défense contre l'incendie ont donné lieu à des discussions avec l'administration, notamment en ce qui concerne le stockage d'émulseur. Une partie de l'émulseur était stockée en vrac et une partie en cubitainer de 1 000 litres. Son transport devait intervenir dans le cadre de l'aide mutuelle en cas de problème dans l'un des dépôts voisins de Paris Sud, Orly, Villeneuve ou Grigny. Les dépôts pétroliers sont de plus en plus indépendants concernant leur stockage

d'émulseur et ils ont de mois en mois recours à l'aide mutuelle qui est néanmoins maintenue en matière de communication. De ce fait, l'usage des émulseurs en cubitainer de 1 000 litres constituait une difficulté supplémentaire pour leur mise en œuvre. Ce stockage a été modifié (ajout d'une cuve émulseur en vrac). Ces travaux sont en phase finale. Ils devraient être entièrement terminés d'ici le mois de juin. Les volumes d'émulseur ont été augmentés de 10 m<sup>3</sup>. Il s'agit d'une conséquence du nouveau calcul effectué avec la BSPP et la DRIEE. Au niveau de l'exercice incendie, l'exercice POI est intervenu en janvier 2018 et l'exercice PPI, le 28 novembre 2018 (Cf photo de l'exercice PPI). Il a été décidé de s'installer dans la rue des Fusillés. En théorie, cette installation aurait dû prendre place près du centre Leclerc pour respecter la distance normale en cas de poste déplacé.

**M. Jean-Philippe Legueult** souhaite s'assurer que les notions de POI et de PPI sont maîtrisées par l'ensemble des membres de la CSS.

**M. Raymond Jaffry** rappelle que le POI a été élaboré au mois de janvier avec la BSPP. Il s'agit d'un exercice d'entraînement pour les pompiers. En matière de cellule calcul et de compréhension des enjeux, les jeunes pompiers qui s'entraînent ne sont parfois pas aussi performants que ceux qui sont rompus à ce type d'exercice. Cette année, le POI a été un exercice de formation pour les pompiers. Ce fut un exercice de maintien de compétences pour EG RETAIL France qui a fait intervenir le gardien du dépôt pétrolier dans la mise en œuvre du premier déclenchement d'évènement. Toute la chronologie des évènements figure dans les documents joints. Il est d'usage d'ajouter des évènements imprévus dans un POI. Le but est de tester la communication, ce qui n'est pas le plus aisé. Sur ce POI, la communication avec la cellule de crise de Cergy a été satisfaisante ainsi que la transmission des évènements à la direction d'EG RETAIL FRANCE. Le gardien du dépôt pétrolier qui a déclenché le POI a bien joué son rôle. S'agissant de la communication avec la BSPP, mis à part quelques jeunes officiers qui découvraient la problématique des feux en dépôt pétrolier et des cellules de calcul, tout s'est bien passé. Grâce à leurs questions, les réponses d'EG RETAIL France se sont affûtées ainsi que l'aspect documentaire.

Le POI est doté d'un système d'alerte F24. Tous les acteurs doivent informer EG RETAIL France d'un changement dans les numéros d'urgence. Par simple appel téléphonique, le système F24 va déclencher un certain nombre de contacts et envoyer des fax et des SMS. La réponse s'effectue par oui ou non. La difficulté n'est pas de faire fonctionner le système puisqu'il est possible de joindre 300 contacts téléphoniques en quelques secondes mais de contacter le bon interlocuteur et d'obtenir un retour. En ce qui concerne l'astreinte des dépôts, tout le monde est relayé à ce système. L'exercice a eu lieu en journée, il était donc difficile pour les acteurs qui y participaient de répondre présents à l'appel puisqu'ils étaient déjà en scène. S'agissant de l'aide mutuelle, les participants sont SANITRA, EAU ET FEU, SMCA, SPVM, CIM, TOTAL etc. ainsi que TRAPIL, SANOFI, EDF, STEF. L'interlocuteur qui répond 1 est capable de transmettre le message et la chaîne de communication est alors correctement enclenchée. Il est arrivé que des personnes reçoivent cet appel téléphonique, le trouvent étrange, composent le 1 mais ne communiquent pas l'information. Le message indique que le dépôt pétrolier de Vitry-sur-Seine est en exercice et que le POI a été déclenché. S'il a été compris, il convient de taper 1. A la fin de l'exercice, un message identique est envoyé par le système F24 pour notifier la fin de l'exercice. Il faut également taper 1 pour signaler que le message de fin de l'exercice est bien compris. EG RETAIL FRANCE est à la disposition de tous les acteurs concernés pour mettre à jour l'intégralité des numéros et fax d'urgence pour un maximum d'efficacité. Il s'agit de la clé de départ pour assurer l'information en matière d'exercices et d'alertes.

Quant au PPI, il s'est déroulé dans des conditions très satisfaisantes cette année. En fin d'exercice, la Préfecture a demandé à chacun de remplir une fiche de retour d'expé-

rience. L'incident était censé se produire sur le bac 35 (bac d'essence). En fait, l'ensemble des bacs peut être concerné. Les moyens de défense contre l'incendie sont immédiatement mobilisés sur toute la cuvette même si l'incident est éloigné du bac concerné. Les rayons rouges correspondent aux zones de flux thermique. Si on ne dispose pas d'écran d'eau, mieux vaut ne pas intervenir sans équipement. La chaleur est plus ou moins intense en fonction de l'éloignement. Cette situation tactique permet à chacun pendant l'exercice de savoir quelle est la situation. Les pompiers positionnent leurs canons. Cet outil de travail exigé par les pompiers, fonctionne très bien.

Sur les quelques photos de la cellule de crise, les panneaux en place sont visibles. C'est le début du scénario. Il y a beaucoup d'observateurs. La salle est petite. Et EG RETAIL FRANCE avait indiqué à la municipalité de Vitry-sur-Seine que les observateurs de la commune pouvaient rester en dehors, car il y avait beaucoup de pompiers. Cet exercice n'est pas facile à gérer en matière de communication mais il est intéressant à mener, car il s'agit d'une mise en situation.

S'agissant de l'aspect crue, un audit a été réalisé. Deux événements se sont succédé ces dernières années avec un niveau assez critique qui n'a fort heureusement pas été dépassé. La sensibilisation à ce phénomène a donné lieu à une réflexion approfondie (audits sur la crue et recommandations). Certains outils étaient déjà en place. La DRIEE a émis des recommandations concernant cet audit. Un plan joint indique les altimétries, la hauteur d'eau dans le dépôt en fonction du niveau d'eau en Seine. Il ne s'agit pas vraiment de surveiller le niveau d'eau en Seine et l'évolution de la crue, mais de déterminer quel est l'envahissement des eaux de crue par contournement. C'est une préoccupation majeure à laquelle il n'y a pas forcément de réponse. Tous les réseaux d'égouts peuvent générer des inondations par contournement. EG RETAIL France n'a, à cet égard, pas la maîtrise de ce qui peut se produire. Une innovation est intervenue en matière de contrôle de hauteur d'eau de la nappe phréatique, celle-ci étant relativement proche du fond de nos bacs. La hauteur d'eau de la nappe phréatique a été mesurée grâce aux piézomètres. Une corrélation a ainsi pu être observée entre la hauteur d'eau de la Seine et celle de la nappe phréatique. Cette corrélation a été constatée avec retard mais après une inertie. C'est M. Xavier CHARON qui a réalisé l'audit et a estimé intéressant de prendre en compte ce paramètre, même si cela suscite des questions sur la manière de l'utiliser. Ce type de contrôle sera poursuivi.

Des investissements sur différents items en 2018 et 2019 sont intervenus concernant la défense contre l'incendie, les tuyauteries, la cuve émulseur, le remplacement de vannes anticorrosion, l'environnement notamment en génie civil. Au niveau du PMII (plan de modernisation des installations), le dépôt a investi 60 000 euros l'an dernier et 60 000 euros cette année pour refaire des points de contact des tuyauteries, des peintures anticorrosion, des passages de murets, des passerelles. Le plan 2019 est en cours. Un plan d'investissement est programmé sur les motorisations incendie. Le déclenchement du système incendie est entièrement automatisé. Il suffit d'appuyer sur un bouton qui correspond à un scénario. L'automate programmable qui se trouve sur ce scénario déclenche immédiatement l'ouverture de toutes les vannes en eau et en mousse. Le démarrage des groupes et de la production d'émulseurs se fait tout de suite. Il s'agit d'un automatisme redondant. Aujourd'hui, il y a un seul automate avec un mode dégradé. Le dépôt réalise cette année un investissement pour mettre un automate redondant, c'est-à-dire que le mode dégradé consistera à avoir recours à un deuxième automate avec une alimentation séparée. Il en résultera une plus grande souplesse. En cas de défaillance d'un automate, le deuxième automate entrera directement en fonctionnement avec selon un scénario identique. Pour les vannes de motorisation, c'est de l'entretien courant. L'eau dégrade beaucoup le matériel. Une décennale (contrôle réglementaire des bacs de stockage tous les dix ans) sur les deux gros bacs de gasoil est prévue en 2019. Chaque année, un petit budget est consacré à l'étanchéité des cuvettes. Une échéance interviendra en 2020 sur un pourcentage

d'étanchéité de cuvettes en fonction de l'arrêté du 3 octobre. S'agissant de la sécurité, des budgets sont prévus pour la mise en conformité ATEX, l'atmosphère explosive, les vannes de process et divers équipements. La liste n'est pas exhaustive. Il s'agit de projets lancés au premier trimestre.

**M. Jean-Philippe Legueult** remercie M. JAFFRY pour cette présentation très riche et invite les membres de la CSS à faire part de leurs observations éventuelles.

**Mme Cécile VEYRUNES-LEGRAIN** rappelle qu'elle participe depuis de nombreuses années avec M. JAFFRY à cette commission. Elle constate que les améliorations se poursuivent ce qui est bénéfique pour les habitants de Vitry-sur-Seine. La municipalité n'était pas actrice de l'exercice, mais en était informée.

Concernant les risques d'inondation, il existe un inconvénient majeur en cas de crue, lié à l'implantation géographique du dépôt pétrolier situé dans une dépression. En cas de crue, ce serait l'une des installations les plus touchées, car immergée sous 2 mètres d'eau. Une telle situation serait très pénalisante. La municipalité est consciente que beaucoup d'améliorations doivent intervenir en matière d'assainissement et de rejets. Elle y sera attentive et apprécie qu'EG RETAIL FRANCE poursuive ses efforts en la matière.

**M. Raymond JAFFRY** souligne que la première préoccupation d'EG RETAIL FRANCE en cas de risque d'inondation est d'opter pour le lestage des bacs avec de l'eau, quitte à corrompre le produit. Le dépôt dispose d'une réserve plus importante que le strict nécessaire en cas d'incendie (eau de ville). Les tuyauteries et les pompes sont étanches pour éviter que les bacs ne se soulèvent avec la poussée. La remise en route, elle, pose problème. Une étude va être menée cette année concernant un plan de continuité des activités. EG RETAIL FRANCE a réfléchi à l'amélioration de la procédure. Cette étude est quasi finalisée. Dans l'hypothèse d'une crue, la difficulté majeure consisterait à remettre en état de fonctionnement les installations électriques. Le déplacement du matériel électrique serait en effet extrêmement délicat. Le but consiste à empêcher que cela ne se produise. En tout état de cause, la procédure est « bordée » pour que le produit ne puisse pas porter atteinte à l'environnement.

**Mme Cécile VEYRUNES-LEGRAIN** indique que la commune de VITRY-SUR-SEINE est tenue de mettre en place la zone à faible émissions (ZFE). Elle souhaite savoir si les audits effectués intègrent un calcul sur les émissions de particules.

**M. Raymond JAFFRY** précise que le dépôt pétrolier est équipé d'un système de récupération de composés organiques volatils qui fonctionne en circuit fermé. A chaque chargement de camion, les gaz contenus dans la citerne sont récupérés par cette unité de récupération de vapeur. Ce dispositif est en place depuis une vingtaine d'années. Les gaz sont convertis en essence phase liquide par un système de filtres de ballons à charbon. Le dépôt pétrolier fait l'objet d'un suivi administratif quotidien en matière de rejets. Les émissions s'avèrent faibles par rapport à l'activité, Le gain liquide trimestriel est de 25 m<sup>3</sup> à 30 m<sup>3</sup> d'essence. Les réceptions font l'objet d'une déclaration annuelle. Les toits des bacs dans lesquels sont stockés les essences ne sont pas à l'air libre. Ils sont dotés d'écrans flottants. A chaque décennale, les joints des bacs sont changés. Désormais, ce sont de joints à double lèvres pour une meilleure efficacité. Une maintenance de l'étanchéité des écrans flottants est assurée. Un tableau statistique est mis à jour annuellement en fonction du nombre de réceptions et du volume reçu. Il y a toujours un effet piston sur les réceptions des produits. Une déclaration de composés organiques volatils est effectuée sur les réceptions de bacs.

**M. Jean-Philippe LEGUEULT** remercie M Raymond JAFFRY pour son exposé et demande si les membres de la commission souhaitent obtenir d'autres informations,

**M. Philippe TEISSIER** demande si les changements d'affectation envisagés pour certains bacs sont susceptibles d'entraîner des modifications dans les zones de danger du plan de prévention des risques technologiques (PPRT),

**M. Raymond JAFFRY** répond par la négative. Le PPRT a figé les choses. Dorénavant, ce qui est déclaré en tant que distillat le demeure, ce qui est déclaré en tant qu'essence le demeure également. Les bacs sont réaffectés à des produits de même nature. Il est impossible de remettre de l'essence dans un bac de fioul.

**M. Hocine TMIMI** remercie M. JAFFRY pour cette présentation. Il signale qu'il s'agit de sa première participation à la CSS et souhaite obtenir des précisions sur le POI.

**M. Pascal HAMONIAUX** répond que POI signifie plan d'opération interne. Ce plan est à la charge de l'opérateur qui avec ses propres moyens, doit combattre l'incident et déclencher la chaîne d'alarme. Il est chargé de rédiger les consignes, d'identifier tout le matériel et le personnel nécessaire pour intervenir.

Le PPI est le plan particulier d'intervention qui incombe au préfet. Dès que l'opérateur ne parvient plus avec ses moyens propres à circonscrire l'incident, en lien avec le commandant des opérations de secours à savoir les pompiers, le déclenchement du PPI est sollicité auprès du préfet. Cela signifie que l'incident a dépassé le périmètre de l'entreprise. Le préfet prend alors la main et devient le directeur des opérations de secours. Il peut coordonner l'intervention de tous les services de l'Etat de façon à circonscrire l'évènement.

**M. Jean-Philippe LEGUEULT** souligne que dès qu'il y a un risque de dépassement, on passe sans délai du POI au PPI, notamment sur les sites SEVESO.

**M. Raymond JAFFRY** ajoute que les pompiers interviennent immédiatement dans la chaîne d'alerte. Les pompiers de Vitry-sur-Seine arrivent rapidement sur le site. Il y a forcément un officier de liaison. Même si l'évènement relève d'un POI et même s'il est clos avant l'arrivée de l'officier de liaison, ce dernier est nécessairement prévenu. En cas de difficulté pour circonscrire un incident, l'officier de liaison est en mesure d'entrer en contact avec la brigade de sapeurs pompiers de Paris (BSPP), de chercher à mobiliser davantage de moyens et de communiquer avec la Préfecture en fonction de l'évolution de la situation. C'est à l'officier de liaison que revient la décision de décider de rester en POI ou de passer en PPI.

**M. Hocine TMIMI** observe que dans ces conditions, un POI et un PPI peuvent se suivre.

**M. Jean-Philippe LEGUEULT** ajoute que le POI est forcément déclenché dès qu'il y a un incident. Soit l'évènement est d'une certaine ampleur et on bascule tout de suite en PPI, soit on reste en POI.

**M. Hocine TMIMI** souhaite que soient abordées les thématiques de la lettre de synthèse et du système d'alerte (sirènes). Il se demande si lorsqu'ils entendent une sirène, les habitants de Vitry-sur-Seine sont en mesure de déterminer s'il s'agit d'un exercice et s'il relève d'un POI ou d'un PPI.

**M. Raymond JAFFRY** indique qu'il est très facile d'effectuer une recherche sur internet pour identifier la tonalité de la sirène. Il s'agit d'un son modulé très codé.

**Mme Camille SENECHAL** précise que la sirène POI s'entend autour du dépôt tandis que la sirène PPI est celle qui sonne chaque premier mercredi du mois.

**M. Jean-Philippe LEGUEULT** ajoute que la population est habituée à la sirène du premier mercredi de chaque mois. S'il advenait que cette sirène soit déclenchée un autre jour à une autre heure, les habitants ne songeraient pas à l'associer à l'intervention d'un éventuel incident. Cela fait partie des sujets généraux à prendre en compte concernant l'alerte de la population en cas d'incident.

**M. Raymond JAFFRY** précise que le système F24 de communication par téléphone est très fiable, si le message est transmis au bon interlocuteur. Le nombre de contacts n'est pas réduit. Dans l'hypothèse où la mairie de Vitry-sur-Seine serait en mesure de communiquer 2 ou 3 numéros de téléphone en plus de celui du standard, EG RETAIL France est disposé à en prendre note. La publicité étant omniprésente dans le monde actuel, dès que les gens entendent une voix non personnalisée au téléphone, ils raccrochent. Le public n'est pas habitué à recevoir des messages d'alerte, surtout lorsqu'il n'est pas sensibilisé à ce qu'est un POI. Il est important de disposer de contacts téléphoniques opérationnels pour communiquer. EG RETAIL France est habilitée à en enregistrer un nombre élevé, il est préférable de disposer de plusieurs numéros opérationnels dont un qui fonctionne réellement plutôt que de se satisfaire d'un seul numéro. Des difficultés ont surgi avec la SNCF concernant l'aiguillage : il était impossible de joindre un correspondant. Désormais, le numéro mis à disposition semble opérationnel.

**Mme Laurence LE SOUFFACHE** souhaite revenir sur la mise en place de la ZFE votée par la métropole et déjà en place à Paris. En tant qu'opérateur de bus, la RATP est obligée d'adapter ses bus pour pénétrer ces zones. C'est lié à la combustion. Par rapport à l'activité du dépôt pétrolier, ce n'est pas lié aux composés organiques volatils. Ce sont plutôt les camions qui livrent le dépôt qui doivent correspondre aux critères pour être en ZFE et pour que l'activité puisse se poursuivre.

**M. Raymond JAFFRY** précise que les camions qui effectuent les livraisons de carburant sur le site d'EG RETAIL France, sont sous contrat avec des transporteurs comme XPO, SAMAT, MERTZ, soit des citerniers qui ont l'habitude de travailler en dépôt pétrolier. Dans les critères d'appels d'offres retenus par EG RETAIL FRANCE, sont privilégiés les camions en bon état sur le plan routier et les conducteurs formés. En général, les camions sont des 0,5 ou des 0,6 tonnes, tout du moins ceux de la flotte du dépôt pétrolier. En matière de rejet de particules, la motorisation des camions est très performante. Il existe d'autres types de motorisation comme les moteurs à gaz. A l'avenir, il sera possible d'équiper les véhicules de motorisation à gaz, mais il n'est pas certain que ce soit compatible avec des zones ATEX. Il n'est pas souhaitable que le bienfait d'une motorisation génère un risque supplémentaire sur un poste de chargement.

**Mme Cécile VEYRUNES-LEGRAIN** souhaite savoir si le dépôt pétrolier entre dans les critères dérogatoires de la ZFE.

**M. Raymond JAFFRY** n'est pas en mesure de répondre à cette question

**Mme Laurence LE SOUFFACHE** indique que les camions des pompiers fonctionnent au gasoil et qu'ils bénéficient d'une dérogation.

**M. Christophe TRANCOSO** relève que RTE ne figure pas dans la liste des personnes à prévenir et fait part de son étonnement.

**M. Raymond JAFFRY** constate qu'effectivement RTE ne figure pas dans sa liste. Il en prend note et souligne tout l'intérêt de communiquer sur la mise à jour de la liste de contacts.

**M. Christophe TRANCOSO** souhaite savoir de quelle manière il doit effectuer la mise à jour de cette liste auprès d'EG RETAIL France.

**M. Raymond JAFFRY** répond que le mode de communication le plus efficace dans ce domaine est de venir directement à sa rencontre sur le site du dépôt pétrolier afin d'échanger les informations de vive voix. C'est la méthode qui a été adoptée pour communiquer avec SANOFI et qui s'avère la plus efficace.

**M. Christophe TRANCOSO** s'engage à venir rencontrer M. JAFFRY dans les meilleurs délais.

**M. Hocine TMIMI** rappelle que dans le cadre du chantier du Grand Paris, des travaux importants ont été mis en œuvre sur le territoire de la commune de Vitry-sur-Seine, notamment sur le secteur de la Gare des Ardoines à proximité du dépôt pétrolier. Il souhaite savoir quels ont été les impacts directs ou indirects sur l'activité du dépôt pétrolier.

**M. Raymond JAFFRY** répond que le premier impact a été le risque accidentogène généré, dans la rue Tortue et la rue des Fusillés, par la cohabitation avec les camions de chantier. Ceux-ci ont considérablement détérioré la chaussée de la rue Tortue (nids de poules). EG RETAIL France a demandé la vigilance de l'ensemble de ses conducteurs en matière de risque routier (risque de glisse en raison de la quantité de terre étalée chaque jour sur la chaussée). Les conditions de travail n'étaient vraisemblablement pas faciles, mais ce ne fut pas sans conséquence sur la gestion de la sécurité et de la sûreté du dépôt. Les voitures en stationnement rue Tortue, étaient recouvertes de poussière. Il fallait nettoyer, 1 jour sur quatre, les détecteurs à infrarouge du portail automatique en raison de la poussière accumulée sur les baies informatiques qui aspirent la poussière. Les conditions de travail liées au chantier par temps sec ne sont pas sans conséquence sur l'ensemble des riverains. Les conditions de circulation des camions dans la rue sont très accidentogènes. Une énorme quantité de boue du chantier a été récupérée dans le réseau Voirie et Réseaux Divers (VRD). Les décanteurs doivent être curés plus souvent. Cette situation génère un coût en matière de destruction des déchets, à la charge du dépôt alors que les déchets sont produits par le chantier. L'impact des travaux dans le cadre du chantier du Grand Paris sur le dépôt pétrolier est important. La rue est encombrée de gravats chaque dimanche et le comportement général aggrave la situation en dépit des nettoyages fréquents et onéreux entrepris par la municipalité. M. JAFFRY se félicite de la qualité de la communication entre EG RETAIL France et le service environnement de la mairie et remercie la municipalité d'avoir tout récemment procédé à la remise en état de la rue Tortue.

**M. Hocine TMIMI** se demande si les travaux lourds sur le secteur de la Gare des Ardoines ont eu un impact sur la résistance des cuves et s'ils peuvent être à l'origine d'un risque potentiel.

**M. Raymond JAFFRY** répond par la négative. L'étude sismique est conforme.

**M. Jean-Philippe LEGUEULT** demande si les membres de la commission ont d'autres observations à formuler avant de donner la parole à M. HAMONIAUX pour la présentation du bilan du PPI par la préfecture.

**M. Pascal HAMONIAUX** indique que le PPI fait suite à la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2014 et a été intégré dans le Code de la sécurité intérieure. Son but est d'assurer la protection des populations, des biens et de l'environnement pour faire face aux risques particuliers liés à l'existence ou au fonctionnement d'ouvrages ou d'installations dont l'emprise est localisée FX.

Le contexte réglementaire concerne tous les sites classés SEVESO seuil haut. Le site de Vitry-sur-Seine a déjà fait l'objet d'un PPI approuvé par arrêté préfectoral le 14 novembre 2016 puis actualisé le 22 mars 2018 à la suite de la mise en place du PPRT approuvé par arrêté préfectoral du 30 mars 2015 et à l'obligation pour l'exploitant d'organiser une fois par an un exercice POI avec la BSPP. L'Etat, quant à lui, est dans l'obligation d'organiser un exercice de sécurité civile tous les trois ans pour les sites SEVESO seuil haut dotés d'un PPI. C'est donc dans ce contexte réglementaire qu'a eu lieu l'an dernier, l'organisation de l'exercice PPI.

Un exercice a pour objet d'identifier des objectifs principaux intermédiaires de façon à valider le contenu du plan. Lors de l'exercice réalisé le 28 novembre 2018, l'objectif principal était de mettre à l'épreuve les modalités d'alerte des différents services, leur coordination, l'articulation entre le POI et le PPI, l'organisation du bouclage et la mise en place du périmètre de sécurité, les modalités d'alerte des populations ainsi que l'application des consignes individuelles de sécurité. Il s'agit des objectifs retenus l'an dernier au titre de l'exercice.

L'exercice de l'an dernier était un exercice terrain. Il faut distinguer l'exercice « cas » et l'exercice « terrain ». Un exercice « cas » se déroule dans une pièce à partir d'un scénario. On réfléchit à la stratégie à mettre en place. Pour l'exercice « terrain », on déplace des moyens sur le terrain, on y associe d'autres acteurs de façon à se rapprocher le plus possible d'un scénario réel.

L'année dernière, l'exercice consistait en un feu autoalimenté sur le bac 35. On comptait parmi les participants : EG RETAIL France, la mairie de Vitry-sur-Seine, les services de police DTSP 94, la CRS autoroutière d'Ile-de-France, les pompiers, le SAMU, l'ARS, la DRIEE, SANOFI, le SIDPC.

Dans l'ensemble, l'exercice s'est très bien passé. EG RETAIL France avait l'habitude de travailler sur des plans internes. L'évènement s'arrêtait à l'intérieur de son périmètre d'action avec les pompiers. Dans le scénario de l'exercice, PPI 2018 il fallait trouver un incident, un évènement majeur entraînant la liaison entre l'exploitant et la BSPP pour demander au Préfet le déclenchement du PPI. Avant le déclenchement du PPI, toute la chaîne d'alerte avec l'automate est déclenchée. Le SIDPC a procédé à la vérification du système de déclenchement des sirènes PPI. Tous ces éléments fonctionnaient même s'ils méritent deux ou trois points d'ajustement. L'ensemble de l'exercice a donc démontré une cohérence entre le POI et le PPI.

Un tel exercice permet aux différents acteurs de se connaître, de savoir ce qu'ils doivent faire, à quel moment et avec qui communiquer. Le SIDPC a contrôlé durant l'exercice l'organisation sous l'autorité du directeur d'opération de secours, soit le préfet. Sur les sigles : le COS, commandant des opérations de secours est le pompier qui discute avec le DOI, directeur des opérations internes, à savoir l'exploitant, pour identifier le risque, les conséquences et la nécessité de

déclencher le PPI. Cela a permis de mettre en place le COD, centre opérationnel départemental. Dès que le PPI est déclenché, le préfet arme le COD, ce qui lui permet de coordonner un ensemble de moyens à l'échelon départemental pour intervenir sur le site de l'exploitant. Cet exercice a permis de mettre en œuvre le PCO, poste de commandement opérationnel. Il s'agit pour le Préfet de demander au Sous-préfet d'arrondissement de se rendre sur le terrain, hors périmètre de danger, de façon à coordonner à l'échelon local l'intervention des moyens de secours en lien avec la mairie et l'exploitant.

Le retour d'expérience laisse apparaître une très bonne coordination inter-services pour la gestion de crise et la prise en charge des victimes. Le SIDPC a pu vérifier la concordance et la réflexion concernant la mise en place des différents périmètres de sécurité et leur tenue par les moyens de police. Tous ces éléments ont pu être vérifiés et contrôlés lors de cet exercice. La communication interne et externe a pu également être testée : qui communique à partir de quoi, de quelle information, sur quel vecteur et à quelle personne.

Il y a aussi des points à améliorer. Les services de l'Etat vont pouvoir réviser le PPI de façon à disposer d'un document beaucoup plus opérationnel. Un PPI est un document complexe. En temps de crise, il faut essayer de le rendre le plus simple possible de façon à déboucher sur des fiches réflexes. Il faut pouvoir travailler sur l'organisation d'exercices PPI plus fréquents sous format « cas » au détriment du format « terrain », réaliser un travail sur table de façon à voir si le plan est pertinent et étudier les pistes d'amélioration. En tout état de cause, il reste encore du travail à effectuer notamment en matière d'identification des enjeux humains et environnementaux dans les zones de danger. Dans le cadre de l'exercice, le SIDPC était positionné au-dessus du camion des pompiers. En situation réelle, la localisation du SIDPC sur le parking du centre commercial, n'aurait pas été souhaitable.

**M. Jean-Philippe LEGUEULT** remercie M. HAMONIAUX de son intervention et demande aux autres membres s'ils souhaitent intervenir.

**Mme Sonia ROY** rappelle que SANOFI a eu la chance de participer à cet exercice PPI, compte-tenu de la proximité de l'entreprise avec le dépôt pétrolier. A l'issue de cet exercice, elle a émis le souhait de recueillir des informations directes de la part de la Préfecture lors du déclenchement du PPI. Le site SANOFI VITRY recense environ 750 collaborateurs qui se trouvent dans la zone des débris de vitres. Dans l'organisation interne de l'entreprise, lorsque le dépôt pétrolier déclenche le PPI, SANOFI déclenche sa cellule de crise et le personnel se regroupe en salle de gestion de crise. Or, SANOFI n'a pas reçu de consignes spécifiques concernant la conduite à tenir vis-à-vis de nos 750 collaborateurs. Elle rappelle avoir émis le souhait de recevoir des informations directement de la part du SIDPC – et non pas exclusivement via les réseaux sociaux - et de disposer d'un numéro de téléphone de façon à pouvoir contacter directement le SIDPC sur le type de scénario, l'évolution du sinistre et la meilleure conduite à tenir vis-à-vis des collaborateurs de SANOFI. Mme ROY souhaite savoir quelle suite a été réservée à ses demandes.

**M. Pascal HAMONIAUX** indique qu'il convient de distinguer deux étapes dans ce processus. Lorsqu'un événement se produit au niveau de l'exploitant, ce dernier lance sa machine d'alerte. Il serait intéressant que SANOFI soit intégré dans la liste de diffusion des alertes POI de EG RETAIL France.

**Mme Sonia ROY** indique que SANOFI est déjà informé par ce biais.

**M. Pascal HAMONIAUX** précise que s'agissant de la deuxième étape du processus, il conviendrait que SANOFI soit identifié dans la liste d'alerte du PPI. L'année dernière, le SIDPC s'est limité à la première étape du processus dans le cadre de l'exercice. Lors de l'activation du COD, l'alerte PPI n'a pas été activée au niveau des services de l'Etat. Lors du Retex, la demande de SANOFI a été prise en compte et l'entreprise a été intégrée dans une liste de diffusion des alertes PPI.

**Mme Sonia ROY** souhaite savoir si cette liste est transmise par mail ou par téléphone.

**M. Pascal HAMONIAUX** répond qu'elle est transmise par mail et que SANOFI a été identifié pour recevoir une information le moment venu.

**M. Jean-Philippe LEGUEULT** demande s'il existe une alerte par téléphone.

**M. Pascal HAMONIAUX** répond par l'affirmative. Il précise que dans le cadre de l'exercice, le SIDPC a voulu tester la diffusion via l'alerte mail. Il s'agit du diffuseur d'alerte réglementaire nommé GALA, gestion automatisée locale des alertes. Cette base de données comprend des numéros de téléphone fixes, des portables et des mails.

**M. Jean-Philippe LEGUEULT** souhaite avoir si cela signifie que le SIDPC reçoit un message immédiat par téléphone.

**M. Pascal HAMONIAUX** précise qu'il existe trois vecteurs de communication différents.

**Mme Sonia ROY** souligne que SANOFI devra s'assurer que le SIDPC dispose d'une liste de contacts actualisée. Elle souhaite savoir si ce sont les mêmes contacts que ceux communiqués à Monsieur JAFFRY dans le cadre du POI.

**M. Pascal HAMONIAUX** répond que le SIDPC effectuera auprès d'EG RETAIL France les vérifications de la base de données.

**M. Raymond JAFFRY** signale que la difficulté n'est pas seulement de disposer des outils de communication, mais de les maintenir à jour. Depuis que le système F24 est en vigueur, il faut être extrêmement vigilant, car les numéros changent souvent.

**M. Jean-Philippe LEGUEULT** indique que l'idéal serait de ne pas changer les numéros d'urgence.

**M. Jean-Philippe LEGUEULT** invite alors la DRIEE, en tant que service chargé de l'inspection des installations classées, à effectuer une présentation sur le risque inondation.

**M. Jean-Marie CHABANE** propose d'effectuer au préalable un point sur les actions de la DRIEE ces derniers mois concernant le dépôt pétrolier et donne la parole à Mme GIROD.

**Mme Caroline GIROD** précise que sa présentation s'articulera en quatre points : la mise en œuvre du PPRT, l'action de la DRIEE, la stratégie défense incendie et l'analyse de la révision de l'étude de dangers.

Le PPRT a été approuvé le 30 mars 2015. Une convention de financement a été signée en octobre 2016. Des courriers d'information vont être envoyés en 2019 sur la mise en œuvre des mesures foncières. Une information va être entreprise concernant les risques technologiques, notamment en matière de travaux de prévention pour les logements riverains.

S'agissant de l'action de la DRIEE, chaque année, l'inspection se rend sur site pour procéder à une visite approfondie du dépôt. C'est l'occasion d'aborder plusieurs thèmes plus ou moins récurrents pour suivre les actions de l'exploitant. Parmi les derniers thèmes abordés, figurent la gestion du retour d'expérience avec une évaluation des grilles de cotation incident mise en place par l'exploitant, la vérification des procédures de gestion documentaire, la vérification de la traçabilité du contrôle des niveaux de bacs réalisé chaque matin et la vérification des mesures de maîtrise des risques. Ces dernières constituent des barrières très importantes avec la vérification du très haut niveau d'exploitation de sécurité ainsi que la maîtrise des risques liés au vieillissement des équipements, notamment la visite décennale. S'agissant du plan de modernisation des installations industrielles, l'inspection suit les travaux de réfection de l'étanchéité de la cuvette sud. Il s'agit de la cuvette des bacs de gasoil. Elle vérifie que le contrôle de l'état initial des mesures de maîtrise des risques instrumenté est réalisé par l'exploitant. C'est le cas en l'occurrence.

L'exploitant a fait parvenir à la DRIEE les déclarations de cessation partielle d'activité pour plusieurs bacs (n°1, 2, 4 et 39). S'agissant des bacs 1 et 39, l'inspection a vérifié que le nettoyage et le dégazage avaient été effectués notamment pour le bac 39, car il va servir de réserve d'eau complémentaire au bac 15. Le but était de vérifier que la mise en eau n'engendrait pas de risques supplémentaires.

S'agissant des garanties financières, l'inspection s'attache à contrôler régulièrement que les justificatifs de renouvellement d'assurance sont produits. Leur validité est de deux ans. Les garanties financières sont constituées par l'exploitant au cas où il viendrait à être défaillant. Elles peuvent être mobilisées par le préfet en cas de départ de l'exploitant.

S'agissant de la prévention des accidents majeurs dans les installations, une surveillance du système de gestion de la sécurité et du dossier de suivi des MMRI est mise en œuvre. L'évaluation du matériel mis en place lors de perte d'alimentation électrique (perte d'utilité) est également effectuée.

**M. Raymond JAFFRY** indique qu'il ne comprend pas ce qui cause la perte d'alimentation d'EDF. Il se demande à quelle altitude se trouve l'alimentation EDF en cas de crue. EG RETAIL France est alimenté par Enedis. Il est très compliqué de trouver un interlocuteur.

**Mme Camille SENECHAL** intervient pour indiquer à M. JAFFRY : elle indique qu'elle peut lui donner son contact sur le risque inondation. EDF a mis à jour sa carte.

**M. Raymond JAFFRY** en prend note.

**Mme Caroline GIROD** précise que le risque chronique n'est pas oublié puisque l'inspection s'est attachée à vérifier ce qui était entrepris en matière de prévention de la pollution des eaux avec la surveillance du réseau de collecte des eaux souillées, la prévention de la pollution en cas de fuite d'un bras de chargement, le plan de surveillance de rétention et la surveillance des eaux souterraines. Une action a été menée en termes de prévention de la pollution de l'air ainsi que l'a

évoqué M. JAFFRY concernant la surveillance d'émission de composés organiques volatiles. Ils sont déclarés tous les ans dans l'application GEREP au niveau des bacs essence et éthanol, des chargements, déchargements, des émissions diffuses au chargement en cas d'indisponibilité de l'unité de récupération de vapeur, en cas de panne, de maintenance, de travaux. L'inspection a effectué une visite ayant pour thème « le diagnostic et réduction de la vulnérabilité au risque inondation » en lien avec les événements météorologiques, en prévision d'un événement centennal,

La stratégie de défense incendie est le fruit d'un travail mené en étroite collaboration avec l'exploitant. Sur le site, il y a un gardien présent en dehors des heures ouvrées. Il est habilité à mettre en œuvre les mesures de première intervention. La stratégie de défense incendie de l'exploitant prévoit plusieurs dispositifs qui se déclenchent en cas de feu de bac et de détection de gaz. A ce jour, l'exploitant a présenté une demande de recours permanent aux moyens de secours des services d'incendie. Il a demandé l'assistance de la BSPP et a fourni des calculs à l'appui de cette demande. Conformément à l'arrêté du 3 octobre, celle-ci doit être approuvée par arrêté préfectoral. La demande de l'exploitant est en cours d'étude auprès de la DRIEE et de la BSPP. A ce jour, il n'est pas certain que l'exploitant ne soit pas autonome. Comme M. JAFFRY l'a évoqué, en vertu du principe d'aide mutuelle, les différents dépôts du groupement Sud, sont en mesure de fournir des émulseurs.

S'agissant de la révision de l'étude de dangers, une première version a été fournie. Elle a donné lieu à une demande de complément à laquelle l'exploitant a répondu. La DRIEE et EG RETAIL France doivent se rencontrer à la fin du mois pour échanger sur ce document. Les demandes de complément donnent régulièrement lieu à des « navettes » pour que l'étude rendue soit conforme aux dispositions de l'arrêté ministériel en vigueur.

**M. Jean-Philippe LEGUEULT** remercie Mme GIROD pour son exposé et demande aux membres de la CSS s'ils souhaitent poser d'autres questions.

**M. Christophe TRANSOCO** souhaite obtenir des compléments d'information sur la maîtrise des risques, notamment pour les riverains. Par rapport à l'étude en cours, Il souhaite savoir de quelle manière le plan sera communiqué à RTE avec les différentes zones et l'exposition des riverains les plus proches des cuves.

**M. Jean-Marie CHABANE** répond qu'il n'y a pas d'étude sur ce sujet. L'étude en cours s'applique à la mise en œuvre du plan de prévention des risques technologiques (PPRT) qui est un document public disponible sur Internet, au même titre que la cartographie des risques générés par le dépôt pétrolier. Le PPRT prévoit un ensemble de mesures de protection des riverains, de maîtrise de l'urbanisation notamment en matière foncière. Des actions d'information ciblant les personnes concernées (physiques et morales) seront engagées en 2019. Il s'agit d'une information, pas d'une étude particulière. Fin 2019, l'ensemble des personnes concernées seront informées.

**M. Christophe TRANSOCO** en prend note mais souhaite savoir ce qu'il adviendra si les mesures de prévention entraînent une modification de l'habitat.

**M. Xavier CHARON** précise que sur ce point, M. TRANCOSO peut se référer à la carte des aléas du PPRT. Concernant les logements de fonction, elle indique à quels types d'effet cette zone est soumise. Dans le règlement, figurent les

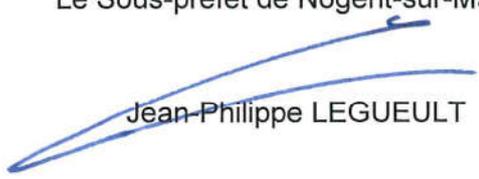
prescriptions qui s'appliquent à ces bâtiments. De mémoire, ces renseignements sont mentionnés dans la zone de bris de vitre (le renforcement des vitrages doit être contrôlé) mais l'endroit où cette disposition figure dans le PPRT reste à vérifier. Le texte sur le PPRT a été révisé. Les prescriptions ne s'appliquent qu'à l'habitat. Elles ne s'appliquent plus aux activités. Il revient au chef d'entreprise responsable de la sécurité de ses employés, de prendre les dispositions nécessaires pour leur protection, d'où l'action d'information qui va être engagée à l'égard des propriétaires, des gestionnaires et des occupants. Ils seront destinataires d'une information relative à la zone et au risque auxquels ils sont soumis. Les effets thermiques du PPRT EG RETAIL France sont assez localisés, ils ne touchent pas des zones d'activité ou d'habitat. En revanche, il existe des effets de surpression qui peuvent être liés à des phénomènes d'explosion, qui vont plus loin et touchent certaines activités, notamment la fourrière Bernard. Une mesure foncière a été édictée. Il s'agit d'un droit de délaissement c'est-à-dire la possibilité pour le propriétaire concerné de demander à la collectivité le rachat de son bien. Deux options s'offrent à lui : soit il fait usage de ce droit de délaissement avant 2022 (sous le délai de 6 ans à compter de la date de convention de financement du PPRT conclue en 2016), soit il exécute les travaux lui permettant d'être en sécurité. M. CHARON rappelle que le PPRT n'a pas vocation à conserver les bâtis. Il a pour objectif de faire en sorte que les bâtis soient suffisamment résistants pour protéger les personnes à l'intérieur.

Il rappelle que la vocation première des exercices POI est de tester l'organisation de l'exploitant et lorsqu'on passe en PPI, celle des services de l'Etat. C'est aussi l'occasion, pour tous les destinataires de l'alerte, de tester leur propre chaîne d'alerte en interne. Au-delà de la personne qui reçoit l'appel, il s'agit de savoir qui a reçu l'appel, comment il a été transmis et si l'interlocuteur était le bon. L'exercice POI ne s'arrête pas à la réception de l'appel par les différentes entités alertées. Au niveau des collectivités, il peut s'avérer utile d'organiser cette alerte en interne.

**M. Jean-Marie CHABANE** précise qu'au regard du risque inondation, l'enjeu pour l'État consiste à veiller à ce que l'exploitant s'assure de la mise en sécurité de ses activités. Le cœur du sujet est d'éviter qu'une crise s'ajoute à la crise, de gérer la crise inondation sans avoir à gérer d'autres crises connexes.

L'ordre du jour étant épuisé et les membres n'ayant pas de questions, **M. Jean-Philippe LEGUEULT** clôt la réunion à 11h20 et remercie les membres de la CSS pour leur participation et la qualité de leurs interventions.

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Sous-préfet de Nogent-sur-Marne

  
Jean-Philippe LEGUEULT